

Former les cadres religieux aux règles de droit



L'Université Toulouse Capitole coordonne le nouveau Diplôme interuniversitaire (DIU) « Normes et religions ». Une formation à distance, unique en France, qui répond au cahier des charges fixé par le ministère de l'Intérieur au lendemain des attentats de 2015.

Le décret du 3 mai 2017, relatif à la liberté de culte des personnes détenues, a instauré une obligation de formation pour les aumôniers pénitentiaires, hospitaliers et militaires, rémunérés par l'État. L'Université Toulouse Capitole, qui délivrait déjà un Diplôme universitaire (DU) « Droit et religions » en présentiel, coordonne désormais un programme à distance, adapté à cette demande spécifique des pouvoirs publics.

Les objectifs de ce DIU ouvert à l'automne 2017 vont plus loin que la commande initiale. Il s'agit de former les cadres ou futurs cadres religieux mais également les personnels administratifs et responsables associatifs aux régimes juridiques des activités culturelles et aux règles régissant les relations entre institutions religieuses et pouvoirs publics. L'idée est aussi de pouvoir développer des actions de médiation intercultu(r)elle.

Deux regroupements dans l'année

Le programme a été conçu pour que ni les cadres religieux ni les personnels administratifs n'aient besoin d'interrompre leur activité. La formation à distance, sur une durée de huit mois, est en effet accessible à des personnes éloignées géographiquement, avec seulement deux regroupements à Toulouse prévus dans l'année.

La direction pédagogique de la formation est assurée par Xavier Bioy, professeur à l'Université Toulouse Capitole. Les enseignements, élaborés en concertation, sont dispensés par des professeurs issus des différentes universités partenaires du projet : Paris Saclay, les universités de Lorraine, Lyon 3, Nantes et, bien sûr, Toulouse.

Sans condition d'accès

« Pour cette première promotion, nous avons reçu pas moins d'une cinquantaine de candidatures parmi lesquelles des aumôniers, mais aussi des juristes, des responsables associatifs... pour 30

places », évalue Adrien Blazy, en charge de la validation des acquis de l'expérience au sein du service formation continue de l'université. Il rappelle que « le diplôme est ouvert sans condition d'accès en dehors d'un simple niveau de maîtrise du français (B2) ».

Le programme démarre par une présentation du principe de laïcité et une description de l'organisation des liens entre l'État français et les cultes. Un module est consacré à l'histoire juridique des cultes en France, complété par un rappel du principe de la loi de 1905 qui acte la séparation des Églises et de l'État. Un cours concret est consacré au service public et à la religion, et un dernier au droit privé et aux religions.

Tuteurs en ligne

Patrick Lacombe, accompagnant bénévole à l'hôpital de Saint-Gaudens, souhaite devenir aumônier en milieu hospitalier ; il fait partie de la première promotion. « Sans cette formation à distance, je n'aurais pas pu me former ; pourtant, au début, j'étais un peu réticent..., raconte-t-il. J'ai 64 ans, je suis probablement le doyen de la première promo et je craignais de ne pas m'en sortir avec les enseignements à distance ; finalement, tout se passe bien, même pour moi qui suis novice en droit. J'y consacre en moyenne une heure par jour et je peux avoir accès à un tuteur en ligne si je me sens perdu. »



Une formation encadrée par la loi

Ce **Diplôme interuniversitaire** a été créé dans un contexte particulier. Au lendemain de la vague d'attentats qui a touché la France en 2015, le gouvernement s'est particulièrement ému des phénomènes de radicalisation, notamment en prison. C'est alors qu'a été décidée la mise en œuvre de formations civiles et civiques, encadrées par le ministère de l'Intérieur à destination des cadres religieux. Le DIU « Normes et religions », coordonné par l'Université Toulouse Capitole, fait partie de ces programmes.



Partenaires

La formation est organisée avec la collaboration locale de l'Institut Catholique de Toulouse, le soutien du ministère de l'Intérieur, de la Préfecture de Haute-Garonne, et en partenariat avec le Conseil régional du Culte musulman (CRCM) et le Conseil représentatif des institutions juives de France (CRIF) Midi-Pyrénées.



Témoignage d'un des premiers étudiants

Chef d'entreprise et aumônier protestant à la maison d'arrêt de Foix, Bernard Morvan fait partie de la première promotion du diplôme interuniversitaire « Normes et religions ».

[Magazine UTIC' }}; }};](#)

